

Tableau synthèse des recommandations du Groupe de travail jeunesse

Fier de son environnement social, naturel et bâti, le Québec a atteint la décarbonisation en 2050 et s'est adapté aux impacts des changements climatiques dans une perspective de résilience.

Le Québec a reconnu les droits de la nature et a mis en œuvre une transition juste et équitable pour ses citoyen-ne-s, ses collectivités et ses organisations, dans le respect des droits des populations autochtones.

Axe 1 : Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

Mesures	Objectifs
Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB	Adopter un indicateur inclusif, en remplacement du PIB, afin de suivre l'évolution du bien-être de la population d'ici 2025
Adopter une politique de sobriété généralisée	Adopter une politique de sobriété et réformer les normes du travail du Québec
	Accroître la popularité des mouvements tendant vers la simplicité volontaire
	Renforcer le principe des 5R-VE et améliorer la performance du Québec sur le plan de la gestion des matières résiduelles
	Réduire d'au moins 70 % le gaspillage alimentaire de la production à la consommation par rapport à 2020 d'ici 2030
Interdire l'obsolescence et élargir la responsabilité élargie des producteurs	Augmenter la durée de vie moyenne des produits afin de détourner les biens et appareils fonctionnels de l'élimination et du recyclage au plus tard en 2025
	Renforcer et élargir la responsabilité élargie des producteurs
Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois	Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois dès 2025
S'engager à dévoiler les actifs en carbone et désinvestir massivement des énergies fossiles	Cesser tout type de subvention, directe et indirecte, au secteur des énergies fossiles, incluant le gaz naturel, au plus tard en 2025
	Interdire tout nouveau projet – y compris tout projet d'agrandissement – d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles dès 2020
	Adopter l'exigence, pour les détenteurs d'actifs financiers, de dévoiler leurs actifs en carbone et d'en réduire rapidement l'importance d'ici à 2030
	Faire des bâtiments net-zéro la norme au plus tard en 2024
Réduire la place de l'auto solo dans nos vies	Diversifier l'offre de mobilité dans toutes les régions dès 2025
	Adopter et mettre en œuvre une politique pour encourager le télétravail d'ici 2025
	Accroître la part des transports actifs dans les déplacements en milieu urbain aménagé dès 2025
	Réduire de manière significative la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale d'ici 2030
	Interdire la vente de tout nouveau véhicule léger à combustion interne d'ici 2030
	Recourir à des mesures d'écofiscalité en transport dès 2021, tout en garantissant l'équité et la protection des moins nanti-e-s

Axe 2 : Améliorer notre rapport à la nature	
Mesures	Objectifs
Créer une Charte des droits de la nature	Créer une Charte des droits de la nature afin de protéger l'ensemble de la biodiversité d'ici 2025
Axe 3 : Encourager une écocitoyenneté active	
Mesures	Objectifs
Instaurer un revenu universel de citoyenneté	Créer un revenu universel de citoyenneté, en grande partie dématérialisé, d'ici 2025
Offrir une éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté	Intégrer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté aux curriculums scolaires, auprès des citoyen-ne-s, des collectivités et des organisations d'ici 2023
	Contrôler les appellations « verts » et « durables », et limiter l'écoblanchiment grâce à une révision et bonification de la Loi sur la protection du consommateur dès 2023
	Déployer des campagnes annuelles nationales d'affichage, de sensibilisation et de marketing social d'ici 2023
Mettre de l'avant un principe d'exemplarité gouvernementale	Viser l'atteinte de 100 % des objectifs identifiés dans l'ensemble des politiques gouvernementales liées à la transition écologique et à l'environnement d'ici 2030
	Mettre en place des modalités de suivi de la mise en œuvre des politiques climatiques et de diffusion de l'information pour tous types de publics, par différentes méthodes et différents canaux de communication, notamment les médias grand public dès 2020
	Mettre en place des mesures fiscales et d'écoconditionnalité pour faire percoler les objectifs du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sein des autres ministères et organismes gouvernementaux – un principe d'exemplarité gouvernementale – dès 2021 et au plus tard en 2025